

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **Du Mardi 11 juillet 2017 à 20 h 30**

Présents : M. Pascal MOHR, Maire

Mme Anne-Marie MONGEL, Ms. Jean-Paul CAURIER, Francis TOUSSAINT, adjoints
Mmes Marie BAYARD, Francine BASSO BRUSA, Patricia MERCIER, Ms Didier BARRET
Marc GERARDIN, Charles-Henri KARAMARKO, Jean-Michel MARCHAL

Excusé : M. Laurent GASPARD, M., Mme Florence NORMAND, Sylvie AUDINO

Secrétaire : Mme Anne-Marie MONGEL

. Travaux routiers

Monsieur le Maire fait part au conseil du chiffrage des travaux concernant le programme routier et de la nécessité de déposer des demandes de subventions.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, *A l'unanimité de ses membres présents* :

DECIDE de réaliser les travaux ci-dessous :

Tranche 1 – Void de Parupt et réseau pluvial à Deyfosse pour un montant total (y compris MOE) de 47 000 € HT

Tranche 2 : Route des Feignes et dos d'ânes sur le Void de Parupt pour un montant total (y compris MOE) de 74 000 € HT

SOLLICITE des subventions auprès du conseil départemental des Vosges :

- Pour la première tranche au titre des aides classiques
- Pour la deuxième tranche au titre des amendes de police

. Travaux routiers – marché de maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'elle a décidé de réaliser les travaux routiers tels qu'ils sont prévus dans la délibération N°1 de la même séance et lui fait part de du marché de maîtrise d'œuvre proposé par Monsieur Thibault LOCATELLI, agissant pour le compte de la SARL D2R2 de JEANMENIL.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, *A l'unanimité de ses membres présents* :

DECIDE de confier le marché de Maîtrise d'œuvre à la SARL D2R2 pour un montant de 4 500 € HT.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement.

. Fresque de Mémoire

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'elle a décidé de faire réaliser une fresque sur le mur de la chaufferie et lui fait part des diverses propositions qu'il a reçu.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, *A 10 voix pour et une abstention* :

DECIDE de confier la réalisation de la fresque à Madame Loraine MOTTI, artiste peintre, pour un montant de 3 500 € HT.

AUTORISE le Maire à demander une subvention LEADER auprès du PETR de la DEODATIE, et à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

. Réfection de l'Orgue de l'Eglise

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la proposition méthodologique et financière faite par la manufacture vosgienne de grandes orgues de Rambervillers concernant la réfection de l'orgue Saint Evre de l'Eglise.

Cette proposition s'élève à 144 363.42 € HT. La commune ne peut supporter à elle seule cette dépense.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, *A l'unanimité de ses membres présents :*

DECIDE de se renseigner sur toutes les aides ou démarches dont pourrait bénéficier la commune pour cette opération.

. Décision budgétaire modificative – service des Eaux

A la suite de la demande de la Perception,

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, *A l'unanimité de ses membres présents :*

DECIDE de créer au budget de l'eau une opération budgétaire dans laquelle seront regroupés tous les titres et mandats, déjà réglés ou perçus, concernant les travaux d'assainissement autonome.

INFORMATIONS DIVERSES

Rappel : le recensement militaire est obligatoire dans les trois mois suivant la date anniversaire des 16 ans de vos enfants garçons et filles. Attention ce recensement est nécessaire pour pouvoir passer tout examen : permis de conduire, bac... Nous vous invitons à vous renseigner auprès de votre mairie dans les trois mois suivant la date anniversaire des 16 ans de vos enfants. La présence du demandeur est obligatoire.

Vignettes de bus

Il est rappelé à la population que les vignettes de transport scolaire, pour les enfants de moins de 16 ans, achetées au Trésor Public à Saint Dié font l'objet d'un remboursement par la mairie sur présentation d'une quittance et d'un RIB. De même, il est rappelé **que les enfants et adolescents qui empruntent les bus scolaires se doivent de mettre leur ceinture de sécurité.**

Les cartes de bus pour les enfants du primaire sont disponibles en mairie (n'oubliez pas de rapporter une photo)

Remerciements aux bénévoles

Monsieur le Maire et le conseil municipal tiennent à remercier vivement tous les bénévoles qui ont participé à la vie du village, tant au niveau du fleurissement de la commune, que de l'organisation de la fête de la citrouille (plantation des courges, présence aux diverses réunions de préparation...).

Vidage des fosses

A la suite de plusieurs demandes de particuliers, nous avons effectué des devis auprès des sociétés du secteur concernant le vidage des fosses. Il en ressort que la société ENVIRODIAG de Saint Dié des Vosges (Tel. 03.29.58.40.74) nous a fait la proposition la plus basse à savoir 199 € TTC. (Forfait vidage et nettoyage fosse septique/toutes eaux d'un volume de 3 m3 avec transfert et dépotage des matières au centre agréé. Débouchage à la Haute Pression de l'entrée et sortie de fosse, contrôle écoulement)

Curage des Fossés

Le curage des fossés a été confié à la SARL Bernard MELCHIOR. Les travaux devaient être réalisés en août. Malheureusement à la suite du décès brutal de Monsieur MELCHIOR, et la reprise par son fils de la société, cette opération a pris du retard mais devrait être réalisée fin septembre. Nous vous remercions de votre compréhension.

Schéma de distribution d'eau potable

La commune s'est engagée dans la réalisation d'un schéma de distribution d'eau potable. Afin de réaliser cette opération, un repérage de toutes les bouches à clés, à la peinture bleue, a été réalisé.

Nous vous signalons qu'un employé de la société pro-concept chargée de cette opération sera amené à faire plusieurs déplacements dans la commune sur un quad.

Inauguration de la Fresque

Vous êtes cordialement invité à l'inauguration de la fresque commémorative qui aura lieu le samedi 23 septembre 2017 à 15 heures - place de la salle des fêtes de Nompelize.

Fête de la citrouille

Nous vous rappelons que la fête de la citrouille aura lieu cette année le dimanche 8 octobre. En parallèle à cette manifestation aura lieu un vide grenier organisé par le Dojo des Jumeaux (renseignements auprès de Monsieur FERRY Pascal au 06.17.52.26.43)

Nous vous attendons nombreux pour que perdure cette fête.

Signalement

Certains habitants ont reçu de désagréables courriers de rappel de la loi avec une entête de la Préfecture ou des messages téléphoniques d'une personne se faisant passer pour un gendarme. Les courriers sont des faux grossiers, n'hésitez pas à en faire part à la mairie, une plainte sera déposée si ces pratiques perdurent.

Eclairage public

La commune possède deux réseaux d'éclairage public : un qui alimente la route des Feignes, un second pour la RD 32 et le centre bourg.

Suite aux nouvelles installations, il s'avère que l'ampérage délivré habituellement ne suffit plus à alimenter l'ensemble des deux réseaux.

La commune a donc demandé à ENEDIS une augmentation d'ampérage qui devrait être réalisé prochainement.

En attendant cette intervention, il a été décidé de privilégier provisoirement le réseau alimentant la RD32 pour des raisons de sécurité évidentes.

Nous sommes conscients des désagréments causés par cette panne électrique, qui devrait maintenant se résoudre rapidement dès l'intervention d'ENEDIS, et remercions les habitants des Feignes de leur compréhension.